

Fiche procédure lycée : Affectation des élèves scolarisés en PRÉPA-FOQUALE et en MODAL

Principes	<p>Toutes les ressources territoriales sont mobilisées pour proposer une poursuite d'étude en adéquation avec le profil et le parcours initial des jeunes pris en charge sur ces dispositifs.</p> <p>Les solutions peuvent être proposées en lien avec les partenaires du dispositif régional de formation, l'apprentissage, les missions locales ainsi que sur des parcours de formation en partenariat avec le ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative et l'agence nationale du service civique.</p> <p>Quand il s'agit d'un retour en formation initiale dans une formation offerte en lycée, la demande fait l'objet d'un examen attentif pour sécuriser le parcours et ainsi favoriser l'engagement et la réussite du candidat dans la poursuite de ses études.</p> <p>À ce titre, des spécificités de traitement sont appliquées pour les élèves originaires de ces dispositifs. Celles-ci sont recensées sur cette fiche.</p> <p>Pour tous les types de demandes > consulter la procédure appliquée sur la fiche guide / fiche procédure correspondante.</p>
Identification Affelnet / scolarité actuelle / formation en cours	<p>Pour que ces élèves soient repérés dans Affelnet et puissent bénéficier des spécificités de traitement accordées au titre de leur inscription dans le dispositif concerné, dans la <i>fiche identification Affelnet</i>, la <u>formation en cours dans la scolarité actuelle</u> doit être :</p> <p>→ pour les élèves inscrits en PREPA FOQUALE : la formation FOQUAL 4100B sous le MEF PREPA FOQUALE (code interne : 7534100B11A)</p> <p>→ pour les élèves inscrits en MODAL : la formation APF 41001 sous le MEF APF ACCOMP. PARCOURS FORMATION MLDS (code interne : 75341001110)</p>
Élèves inscrits en PRÉPA-FOQUALE	<p>La Prépa FOQUALE est une action de remobilisation, destinée à permettre à des élèves sortis sans diplôme du système éducatif, de se préparer à intégrer une formation professionnelle, en formation initiale (voie à privilégier) ou dans d'autres dispositifs qualifiants.</p> <p>Ce dispositif comprend des temps de face à face pédagogique et des temps d'immersion en entreprise.</p> <p>À ce titre, les élèves inscrits en PRÉPA -FOQUALE se positionnent prioritairement sur des demandes post-3^e</p> <p>> formulent jusqu'à 10 vœux sur l'ensemble des voies de formation post 3^e</p> <p>- La famille remplit le formulaire de « <u>Demande d'affectation des élèves originaires de lycée</u> »</p> <p>- L'établissement d'origine saisit des vœux et des notes de 3^e</p> <p><u>Spécificités de traitement des demandes :</u></p> <p>> Pour une demande de CAP : saisir les codes vœux CAP PRIO</p> <p>L'affectation peut être proposée sur tout CAP offert dans l'académie sur le principe d'un nombre de places réservées (avec les 3^e SEGPA) au 1^{er} tour de l'affectation :</p> <p>15 % dans 10 spécialités : Accompagnement éducatif petite enfance, Agent de sécurité, Agent de la</p> <p>Qualité de l'eau, Conducteur d'engins, Cuisine, Pâtissier, Esthétique-Cosmétique, Métiers de la Coiffure, Signalétique et décors graphiques, Maritime 30 % dans toutes les autres spécialités.</p> <p><i>Documents utiles > Fiche guide n°6 : « Situations médicales des élèves de troisième (hors ULIS) » et guide des procédures pour les élèves de collègue</i></p>

<p>Elèves inscrits en MODAL</p>	<p>Le Module D'Accueil en Lycée est une action de (re)motivation destinée à permettre à des élèves de lycée de travailler une nouvelle orientation en formation initiale.</p> <p>Ce dispositif est déployé au deuxième semestre de l'année scolaire, en entrées et sorties permanentes. Il comprend des temps de face à face pédagogique et des temps d'immersion en entreprise et/ou sur des plateaux techniques. Il peut être de durée variable (de quelques semaines à 3 ou 4 mois).</p> <p>À ce titre, la poursuite d'étude d'un élève inscrit en MODAL dépend à la fois des modalités de l'accompagnement individualisé mis en place et de son parcours initial.</p> <p>La demande de retour dans un cycle de formation initiale peut porter au cas par cas sur des :</p> <ul style="list-style-type: none"> - formations post-3^e (2^{de} GT, 1^{re} année de CAP ou 2^{de} professionnelle) - formations post-2^{de} (1^{re} générale, 1^{re} technologique, 1^{re} professionnelle) - classes de terminale (générale, technologique, professionnelle)
<p>Elèves inscrits en MODAL</p>	<p><u>Généralités :</u></p> <p>> formulent jusqu'à 10 vœux sur l'ensemble des voies de formation post-3^e et post-2^{de}</p> <ul style="list-style-type: none"> - La famille remplit le formulaire de « Demande d'affectation des élèves originaires de lycée » - L'établissement d'origine saisit des vœux et les notes quand au moins une des formations demandées repose sur la prise en compte d'un barème avec notes <p><u>Spécificités de traitement des demandes post-3^e :</u></p> <p><i>Documents utiles</i> > <u>Fiche guide n°6 : « Situations médicales des élèves de troisième (hors ULIS) » et guide des procédures pour les élèves de collège</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Saisie des vœux et des notes de 3^e (si formations demandées uniquement vers 1^{ère} année de CAP, 2^{de} PRO, 2^{de} EATDD, 2^{de} STHR et 2^{de} avec option CCD) par l'établissement d'origine - Bonus pour les vœux formulés en 2^{de} professionnelle et en 1^{re} année de CAP pour les élèves de MODAL scolarisés en lycée professionnel <p><u>Spécificités de traitement des demandes post-2^{de} :</u></p> <p><i>Documents utiles</i></p> <p>> <u>Fiche procédure lycée : « Affectation en 1^{re} GT »</u></p> <p>> <u>Fiche procédure lycée : « Affectation en 1^{re} PRO »</u></p> <p>> <u>Fiche Procédure Passerelle : « Mise en œuvre de l'affectation en fin d'année scolaire »</u></p> <p>> Demande formulée dans le cadre d'une passerelle (après une 2^{de} GT ou une 2^{de} professionnelle suivies intégralement)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les élèves de MODAL peuvent formuler jusqu'à 3 vœux - Vers une 1^{re} professionnelle, une bonification est accordée à l'avis pédagogique de l'établissement d'accueil quand celui-ci est très favorable, favorable ou sans opposition. <p>> Demande vers une 1^{re} Générale ou Technologique (procédure classique et passerelle)</p> <ul style="list-style-type: none"> - le chef d'établissement d'origine émet un avis d'orientation conformément à la procédure en vigueur pour tous les élèves – cet avis sera saisi par l'établissement d'origine au titre de « Décision d'orientation du chef d'établissement » dans la fiche d'identification de l'élève.
<p>Documents / liens utiles</p>	<p><u>Procédures d'affectation pour les élèves de collège rentrée 2024</u></p> <p><u>Procédures pour les élèves de lycée, rentrée 2024</u></p> <p><u>Calendrier des procédures d'orientation et d'affectation en fin de 2^{de} GT 2023-2024</u></p> <p><u>Calendrier des procédures d'affectation en fin de 2^{de} Pro et en fin de Tale CAP 2023-2024</u></p>